

Pour ne rien oublier...

Avant de constituer mon dossier sur www.parcoursup.fr, je prépare :

Mon numéro INE	Une adresse mail valide
Ma date de naissance	Un numéro de téléphone valide

- mon relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat ou le relevé de notes du baccalauréat.
- l'avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017) de mon (mes) parent(s) ou tuteur(s) pour pouvoir effectuer une simulation de bourse sur critères sociaux.
- l'adresse mail et le numéro de téléphone de mes parents : pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.



Je crée mon dossier électronique sur www.parcoursup.fr

Attention : lors de votre première connexion, un numéro de dossier ainsi qu'un code confidentiel vous sont attribués. Notez-les précieusement ! Ils vous seront demandés à chaque connexion à votre dossier.

Numéro de dossier	
Code confidentiel	

- Si je le souhaite, je télécharge l'application Parcoursup sur mon Smartphone (disponible le 1^{er} mars 2019).
- Je regarde les attendus des formations qui m'intéressent, les places disponibles, les taux de réussite, les débouchés... Je peux dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur.
- Je sélectionne mes candidatures.** Je décris en quelques lignes mes préférences dans la rubrique prévue à cet effet.

Attention : vous pouvez avoir 2 listes de candidatures : une liste pour les formations sous statut scolaire et une liste pour les formations en apprentissage (de 1 à 10 vœux simples ou multiples par liste dont 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples, hors écoles, PACES Ile-de-France, IFSI et écoles du social pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité).

- Je saisis mon **projet de formation motivé** pour chaque formation choisie.

Je complète mes dossiers de candidature si besoin. Si je candidate en licence de Droit ou dans une licence scientifique, je remplis le questionnaire d'auto-évaluation correspondant, accessible depuis le site www.terminales2018-2019.fr et joins à mon dossier de candidature l'attestation délivrée à la fin du questionnaire.

Le 2^e conseil de classe examine les candidatures. Chaque candidature fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations des professeurs par discipline, l'avis du professeur principal sur les compétences transversales et l'avis du chef d'établissement sur ma capacité à réussir. Ces fiches Avenir sont transmises aux établissements d'enseignement supérieur via la plateforme Parcoursup. Je peux les consulter à partir du 15 mai.

- 3 avril 2019 : dernier jour pour finaliser le dossier candidat et confirmer chaque vœu.**

Je me connecte lors de la phase d'admission et reçois les réponses au fur et à mesure.

Si j'ai reçu une proposition, je donne une réponse dans le délai imparti : 5 jours pour les propositions reçues entre le 15 et le 19 mai, 3 jours pour celles reçues à partir du 20 mai.

Si j'ai reçu plusieurs réponses positives, je choisis celle que je préfère et renonce ainsi aux autres. Si j'accepte une proposition mais souhaite conserver 1 ou plusieurs vœux en attente, je l'indique clairement pour chacun des vœux en attente, sinon ils seront automatiquement supprimés.

Si je n'ai reçu que des réponses négatives, je peux demander un accompagnement dans mon lycée ou un CIO pour envisager d'autres choix de formation et les formuler en phase complémentaire dès le 25 juin.

Avant le 19 juillet, je confirme mon inscription dans la formation choisie, d'après les instructions de l'établissement.

Pendant les épreuves du baccalauréat, du 17 au 24 juin 2019, la procédure est suspendue.

Points d'étape 1 et 2 : 25 juin et 6 juillet : si je suis en attente sur tous mes vœux, j'indique ceux que je souhaite maintenir. Si j'ai accepté une proposition tout en maintenant des vœux en attente, je confirme la proposition acceptée et indique les vœux en attente que je souhaite maintenir.

Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet : si j'ai accepté une proposition tout en maintenant des vœux en attente, je confirme mon choix d'inscription dans la formation acceptée.

Si je n'ai pas reçu de proposition lors de la phase d'admission, je postule sur les places vacantes en procédure complémentaire (10 nouveaux vœux maximum). Je peux également solliciter l'aide de la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur), via mon dossier Parcoursup.

J'effectue mon inscription définitive dans l'établissement qui délivre la formation proposée et acceptée, d'après ses instructions : jusqu'au 19 juillet si j'ai accepté la proposition avant le 15 juillet, jusqu'au 27 août si je l'ai acceptée après le 15 juillet.

